

# Avis public

Rosemont  
La Petite-Patrie

**Montréal** 

## **PROMULGATION – RÈGLEMENT 01-279-53**

**AVIS PUBLIC** est par les présentes donné que le conseil d'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie a adopté, lors de la séance ordinaire tenue le 4 juin 2018, le règlement suivant :

**01-279-53 Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279) afin de créer une nouvelle zone de parc constituée du lot 1 586 301 du cadastre du Québec**

Ce règlement n'a fait l'objet d'aucune demande valide de participation à un référendum, a reçu l'approbation de la directrice de l'urbanisme du Service de la mise en valeur du territoire, et est conforme au Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal, le tout tel qu'il appert du certificat de conformité délivré le 22 juin 2018 par le greffier de la Ville de Montréal.

Ce règlement est entré en vigueur le 22 juin 2018 et peut être consulté au bureau Accès Montréal situé au 5650, rue D'Iberville, 2<sup>e</sup> étage, en la Ville de Montréal, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30.

Fait à Montréal, ce 24 juillet 2018.

Le secrétaire d'arrondissement  
Arnaud Saint-Laurent